

HEUROPLAN

Sté Anonyme au capital 2.241.000 NF

distribuée en France avec

GARANTIE ABSOLUE

Les Montres de réputation mondiale

CYMA MOVADO ESKA

JUVENIA NAPPEY

LA DÉFENSE DU MIDI

organe des Syndicats de Défense de la Propriété Immobilière et Commerciale

Pour vos difficultés concernant
votre propriété, construction
expropriation, etc..

VOYEZ LE CABINET DE

Maitre J. COULOUMA

Conseil Juridique

Nouveau Bureau à NICE :

17, rue Dante -- Tél. : 82.39.63

PUBLICATION MENSUELLE
DEUXIÈME ANNÉE — N° 13
PUBLICITÉ AU JOURNAL

Siège Social : Editions Sana, 25, Corniche André-de-Joly - Nice (A.-M.)

C.C.P. Sté Sana Marseille 999-18

Publicité et Correspondance : 25, Corniche André-de-Joly - Nice

Le Numéro : 0,50 NF
JANVIER 1962
ABONNEMENT : 1 an : 5 NF

Notre but Nos moyens

NOTRE BUT. — Ce journal a été créé pour nous défendre contre une série d'avaries et d'injustices qui, d'ailleurs, n'ont pas encore cessé.

Depuis lors, nous avons constaté que nous n'étions pas les seules victimes de certaines exactions, et nous avons décidé de poursuivre notre action.

Nous voulons, à notre époque de transition, où les mots ont divers sens suivant les bouches qui les prononcent, combattre l'injustice, démasquer l'hypocrisie, dénoncer le mensonge.

Nous ne sommes ni des sectaires, ni des ingrats. Nous savons parfaitement apprécier à sa juste valeur certains efforts louables du Gouvernement pour promouvoir le progrès. Et ce n'est pas accabler de vaines et stériles critiques le Gouvernement, que de démasquer ses mauvais serviteurs et ses faux amis où qu'ils se trouvent et quels qu'ils soient. Tel sera l'un de nos principaux buts.

Soucieux de voir se fortifier une Démocratie d'expression réellement française, nous tenons, comme apparemment le Gouvernement, à ce qu'elle reste à

des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements.

En défendant les libertés essentielles qui sont la base de notre Démocratie, et nous y comprenons par excellence le droit de propriété, nous sommes conscients de défendre l'idéal de la majorité des Français et, ce qui est notre seul et constant souci : Défendre et Servir notre Pays.

NOS MOYENS. — Nous ne dépendons d'aucune oligarchie et d'aucune internationale. Nous n'avons, pour nous soutenir, et nous encourager, que l'assistance et l'aide que nous apporteront tous ceux qui voudront nous seconder, sous forme de conseils, de suggestions et de faits dont ils auront connaissance.

A tous ceux-là, nous disons : Vous êtes notre seul soutien. « AIDEZ-NOUS, COMPRENEZ-NOUS ».

LA DIRECTION.

A PROPOS DU PLAN MARQUET

Syndicat Inter-communal

20 Maires de communes menacées par le projet insensé des espaces verts vont constituer un comité de défense des intérêts communaux

Nous apprenons que M. OLMI, maire de Villefranche, ancien secrétaire d'Etat à l'Agriculture, où il avait la responsabilité des "FORÊTS", a demandé à M. le sénateur RAYBAUD, président de l'Assemblée des Maires des Alpes-Maritimes, de constituer au sein de cette Assemblée une Sous-Commission qui comprendrait les 20 maires intéressés par le problème des "espaces verts" afin qu'ensemble et sur le plan de la défense des intérêts communaux, ils étudient cette question.



Dans notre journal n° 5 de mai 1961, nous avons publié, sous le titre : « SAUVEGARDEZ LES ESPACES VERTS, MONSIEUR MÉDECIN », et nous reproduisons les photos de l'hô-

tel Continental (sur notre numéro de mai).

Nous demandons instamment à M. le Maire de conserver à la ville un des rares îlots de verdure qui s'y trouvent encore.

Mais notre supplique est demeurée lettre morte.

La palissade demeure !

Et, derrière la palissade :

Le sacrilège a été commis !

En plein centre de la ville, au quartier des Musiciens, des arbres centenaires ont été abattus pour construire un building. N'est-ce pas odieux ?

Si de gros intérêts étaient en jeu, ne valait-il pas mieux sacrifier les arbres squelettiques du jardin Mozart, et conserver ce magnifique parc de l'hôtel Continental ?

Et même, au besoin, la Ville de Nice n'aurait-elle pas pu dépenser quelques millions pour conserver le seul parc qui subsistait en plein centre.

Par contre, M. Médecin a proposé de classer dans le plan d'urbanisme le Mont Vinaigrier comme zone forestière réservée pour un parc communal (?).

(SUITE PAGE 2, 4^e et 5^e colonnes)